

Amani Cirimwami, Ezéchiél (République démocratique du Congo)

[Original: français]

Note verbale

L'Ambassade de la République Démocratique du Congo à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et, se référant à la note verbale ICC-ASP/25/SP/01/Corr.2 en date du 16 décembre 2025, a l'honneur d'informer que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a décidé de présenter la candidature de Monsieur Ezéchiél Amani Cirimwami, ressortissant de la République démocratique du Congo, au poste de juge à la Cour pénale internationale, au titre de la Liste B, pour le mandat 2027–2036, lors des élections qui se tiendront à l'occasion de la vingt-cinquième session de l'Assemblée des États Parties, prévue à New York en décembre 2026.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo certifie que Monsieur Cirimwami remplit pleinement les conditions énoncées à l'article 36, paragraphe 3, du Statut. Il possède une compétence reconnue en droit international, notamment en droit international des droits de l'homme, en droit international humanitaire et en droit pénal international, ainsi qu'une expérience professionnelle substantielle pertinente pour les fonctions judiciaires de la Cour.

Titulaire de deux doctorats en droit et professeur de droit international, Monsieur Cirimwami dispose d'une expertise approfondie des mécanismes juridiques et procéduraux applicables aux crimes internationaux, ainsi que d'une expérience significative du contentieux international, acquise notamment dans le cadre de procédures devant la Cour internationale de Justice, le Tribunal international du droit de la mer et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Bien que présentée au titre de la Liste B, sa candidature se distingue par une expérience directe en droit pénal et en procédure pénale, acquise dans l'exercice de fonctions de juge et de procureur, lui conférant une compréhension approfondie des exigences probatoires et procédurales au cœur du mandat de la Cour.

La candidature de Monsieur Cirimwami reflète l'engagement constant de la République démocratique du Congo en faveur du renforcement de la justice pénale internationale, de la lutte contre l'impunité et du respect de l'État de droit au niveau international.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo est convaincu que l'expérience, la compétence et l'intégrité de Monsieur Cirimwami lui permettront de contribuer de manière significative aux travaux de la Cour, notamment dans le traitement d'affaires complexes impliquant des questions de preuve et de procédure.

La République démocratique du Congo réaffirme son attachement au système du Statut de Rome et à la promotion d'une justice pénale internationale indépendante, impartiale et efficace.

La présente note verbale est accompagnée, aux fins de la présente candidature, du curriculum vitae du candidat ainsi que de sa déclaration de qualifications, conformément aux exigences de l'article 36 du Statut de Rome.
